

LOI ECKERT

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Cette loi concerne aussi bien les comptes des personnes physiques que ceux des personnes morales (entreprises, associations...).

Dans un souci continu de protection des épargnants et de leurs ayants droit, elle précise la définition des comptes bancaires inactifs et renforce leur encadrement en imposant un certain nombre d'obligations aux établissements tenant ces comptes, en prévoyant notamment :

- le recensement annuel des comptes bancaires inactifs ;
- le dépôt des avoirs inscrits sur les comptes bancaires inactifs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à l'expiration d'un délai d'inactivité prévu par la loi ;
- l'acquisition par l'État des sommes ainsi déposées à la CDC (au titre de la prescription trentenaire).

Dans le cadre de ses obligations d'information, la Banque doit publier annuellement le nombre de comptes inactifs tenus dans ses livres, le montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes, ainsi que le nombre de comptes et le montant des avoirs transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Comptes inactifs tenus sur les livres de BNP Paribas SA pour le réseau Banque de Détail en France⁽¹⁾ (hors Monaco et Outre-Mer)

	Comptes inactifs transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations en 2019	Comptes inactifs tenus dans nos livres au 31/12/2019
Nombre	28 801 comptes	361 950 comptes
Montant total des dépôts et avoirs	47 314 879,18 euros	226 677 130 euros

Vous trouverez de plus amples informations sur les dispositions de cette loi sur les sites :

www.mabanque.bnpparibas page « Informations légales / Réglementation »
www.mabanquepro.bnpparibas page « Votre banque, contacts / Engagement, chartes et conventions / Réglementation »
www.mabanqueprivée.bnpparibas page « Être client / Engagement, chartes et conventions / Réglementation »
www.mabanqueentreprise.bnpparibas page « En savoir plus / Réglementation sur les comptes inactifs, dite Loi Eckert »
www.hellobank.fr page « Conditions et réglementations / Loi Eckert »

BNP Paribas, SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris. Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76662042449. Orias n° 07 022 735. (www.orias.fr) - STUDIO BDDF - ML26782D - 04/2020.

(1) Chiffres des métiers de la Banque de Détail en France : BDDF Retail, Hello Bank!, Banque Privée et Gestion de Fortune, BDDF Entreprises.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change